

ALPES MARITIMES

EXTRAIT

2031111

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
du Syndicat MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 24 Avril 1990 19

Objet : Divers L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix
contrats et le vingt quatre Avril
à seize heures trente
le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/13 ou Présents : MM ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER,
Représentés BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON,
DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX
LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO
SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président indique que l'Association, régie par la loi de 1901, Ecole de Musique Départementale, avait passé des contrats pour le téléphone, l'électricité, le loyer du siège administratif, les assurances, ...

Il convient de renégocier ces contrats au nom du Syndicat Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

Où l'exposé du Président, le Comité décide à l'unanimité :

- 1/ de renégocier les contrats de l'Association au nom du Syndicat,
- 2/ de charger le Président pour signer l'ensemble de ces contrats au nom du Syndicat.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Hervé de FONTMICHEL

